

Meyzieu, le 17 Avril 2024

Le 15 Avril 2024, notre collègue en service à la porte d'entrée a été victime de son sérieux et de son professionnalisme, en appliquant simplement la procédure de tout matériel entrant dans un établissement pénitentiaire.

Un éducateur connu pour son impatience légendaire et le peu de considération envers ses partenaires - a manqué de respect à la surveillante en poste PEP, en lui hurlant dessus lorsque cette dernière lui a demandé de patienter le temps de vérifier l'autorisation d'accès à l'établissement de denrées, en ces termes et de façon agressive : :

*« je n'ai pas que ça à foutre, t'as qu'à avoir tes feuilles, fais ton boulot correctement ! »*

**L'UFAP Unsa justice** ne tolère pas le manque de respect envers un agent qui ne fait que sa mission de contrôle, et rappelle à cet individu, puisque cela est nécessaire, dans quel cadre il évolue.

**S'il veut circuler à sa guise, sans rendre des comptes, il devra retourner en milieu ouvert !**

**L'UFAP Unsa justice** demande, à minima, des excuses de cet éducateur auprès de notre collègue, s'emporter est une chose, savoir s'excuser pour apaiser la situation est une preuve d'intelligence.

Notre collègue s'est sentie bien seule face à cette agression verbale, un soutien sur place par la hiérarchie aurait été apprécié.

**L'UFAP Unsa justice** ne tolère pas ce genre d'attitude et demande à notre direction d'intervenir auprès de la chef de service PJJ afin que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

Pour le bureau local UFAP Unsa Justice  
EPM du Rhône

Chérazade YAHI /Christophe MONIER

